

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 072 /2024

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

Objet : Spectacle déambulation poétique « lettre de l’enchanteur, la Chanson de Roland »par Association « Sur le Chant » Donjon du Houssoy.

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU l’article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le règlement portant sur la circulation publique, dans le but d’assurer la sécurité, la sûreté et la commodité de la circulation.

VU la demande datée le 12 septembre 2024 par Monsieur Vignesvaran SHANMUGATHAS, en vue de présenter son spectacle « Le Jardin des Oubliettes », dans le cadre de la manifestation « les Médiévales du Houssoy »

CONSIDÉRANT que pour ces journées du patrimoine des 21 et 22 septembre 2024, il y a lieu de réglementer l’occupation du domaine public pour le bon déroulement de cette manifestation, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : L’Association « Sur le Chant » sera autorisée à occuper le domaine public, au Donjon du Houssoy, 02 rue du Houssoy, ainsi qu’aux abords, en vue de présenter son spectacle de déambulation, les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024.

Article 2 : Les organisateurs veilleront à ce que les issues de secours restent dégagées.

Article 3 : La voie de délai de recours est de deux mois.

Article 4 : Le demandeur devra afficher en permanence, visible du domaine public, le présent arrêté et les éventuelles autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Gendarmerie et de Police.

Article 5 copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d’Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, aux services Techniques et la Police Municipale, au demandeur.

A CROUY SUR OURCQ, le 18 septembre 2024

Monsieur Didier MANSON
Maire de CROUY SUR OURCQ

